

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000

Séance publique du 15 décembre 2022

Membres en exercice : 8
Date de Publicité : 15/12/2022

D/2022-044

Aujourd'hui, jeudi 15 décembre 2022, à 9 heures 32, s'est réuni au SIVU BORDEAUX-MERIGNAC, 40 avenue de la Gare à Bordeaux et en visio-conférence le comité syndical sous la présidence de :

Madame Delphine JAMET

Etaient présents :

A titre de titulaires :

Mesdames BOUVIER, DELUC, JAMET, et SCHMITT et Messieurs BERPERRON et GIRARD

A titre de suppléants :

Madame DELNESTE

A titre de titulaire en distanciel :

Mesdames DEMANGE et FAHMY

A titre de suppléant en distanciel :

Madame JUSTOME et Monsieur FEYTOUT

Etaient excusés :

Mesdames AMOUROUX, EL KHADIR, KUHN et LE BOULANGER et Monsieur ARFEUILLE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX-MERIGNAC

D-2022/44

**Budget de l'exercice 2022
Décision Modificative n°3 – Approbation**

Le rapport suivant est présenté au Comité Syndical :

La présente Décision Modificative a pour objet de réajuster les prévisions du Budget Primitif, du Budget Supplémentaire et des Décisions Modificatives n°1 et 2 pour l'exercice 2022 en fonction de la réalité de l'exécution budgétaire et des données relevées en cours d'exercice. Pour prendre en compte la dernière échéance d'emprunt de l'année, une décision modificative est nécessaire : en effet, l'échéance en capital de l'emprunt CFFL (anciennement DEXIA) prévu à 398 660,38 €, est de 398 660,39 €, il manque donc 1 centime.

En Dépenses d'investissement :			0,00 €
Chapitre 16 :	+1,00 €	compte 1641 :	+1,00 €
Chapitre 21 :	-1,00 €	compte 2188 :	-1,00 €

Le document joint à la présente délibération reprend sous la forme réglementaire imposée par la norme comptable M14 les opérations nouvelles de l'exercice 2022.

LE COMITE SYNDICAL

Vu les délibérations D-2022/005, D-2022/022, D-2022/025 et D-2022/032,
Vu les articles L1111-1, L1611-2 et L1612-11 du CGCT,

Adopte la délibération suivante :

Article 1 :

Adopte la Décision Modificative n°3 de l'exercice 2022, s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant pour la section de fonctionnement à **+0,00 €** et pour la section d'investissement à **+0,00 €**.

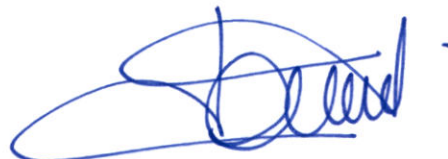
Article 2 :

Autorise la Présidente à signer tout document afférant à cette affaire.

Adopté : Voix pour : 8 Voix contre : 0 Abstentions : 0

Fait et délibéré à Bordeaux au siège social le, 15/12/2022

La Présidente,



Delphine JAMET

www.sivu-bordeauxmerignac.fr

40, avenue de la gare – CS 12055 – 33073 BORDEAUX
Tél 05 57 00 04 00 - Fax 05 56 08 88 97 - sivubm@sivubm.com
SIRET 253 306 187 00035